

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Réclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

LE CRÉDIT LYONNAIS COMMENCE À S'ÉMOUVOIR

LA VÉRITÉ

SUR LE

Crédit Lyonnais

commence à porter ses fruits

Il nous diffame dans une circulaire confidentielle...

Donc il a tort

Le Crédit Lyonnais, l'opulent Lyonnais, dont la massive construction s'étend du boulevard des Italiens à la rue du Quatre-Septembre, à Paris, et qui compte en France, aux colonies et à l'étranger, de nombreuses succursales, qui font de cet établissement financier un gigantesque sucoir de l'épargne publique, commencerait à s'émoouvoir des vérités que nous lui servons depuis quelque temps dans chacun de nos numéros — et ce n'est pas fini.

D'après un ami du journal, cet établissement financier, si décrié aujourd'hui, aurait envoyé une circulaire à tous ses clients de l'Afrique du Nord pour les rassurer et les engager à ne pas s'effrayer de la campagne de diffamation entreprise contre lui et à continuer à lui apporter des capitaux qu'il saura faire fructifier — au mieux des intérêts de ses dirigeants (douze millions pour vingt-six personnes !).

Le bon apôtre de Lyonnais, d'après notre ami, dit même à ses clients que lorsque nous aurons achevé nos articles nous n'aurons plus rien à dire !!!

M. de Lapalisse n'aurait certainement pas trouvé mieux.

Quand nous aurons fini, nous n'aurons plus rien à dire ; ce serait vrai, mais le Lyonnais est-il capable d'arrêter ses exploits, qui l'ont rendu si tristement célèbre parmi ses milliers de victimes plus ou moins échaudées ? Ne lui faut-il pas toujours gagner de l'argent pour entretenir son riche état-major, quitte à ruiner ses malheureux clients qui ont si naïvement confiance en lui ?

Il est dans l'engrenage meurtrier, et, tôt ou tard, il sera brisé à la moindre alerte.

Ne dit-on pas, couramment, que l'an dernier il a dû aider l'Allemagne à faire face à une liquidation de fin de mois avec le concours d'un autre établissement financier pour éviter sa propre chute et sa ruine ?

La circulaire en question est naturellement agrémentée de quelques aménités à notre égard, cela prouve que notre campagne — puisque campagne il y a — contre cet établissement est justifiée de tous points, sans quoi quel besoin aurait-il de lancer des diffamations à notre endroit ?

Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pas posséder une, de ces circulaires pour la différer immédiatement aux tribunaux.

Nous serions très reconnaissant si quelque ami voulait bien nous

adresser un exemplaire pour nous permettre d'envoyer immédiatement du papier timbré pour faire rendre gorge au Crédit Lyonnais de ses diffamations, puisque lui-même ne prend pas les devants vis-à-vis de nous.

Nous avons assez de ces calomnies répandues à profusion dans la coulisse contre tous les journalistes en général, de Tunis et d'ailleurs, et contre nous-mêmes.

Et puisque le Crédit Lyonnais est descendu si bas, pourquoi ne saisit-il pas l'occasion de nous traîner devant les tribunaux et de nous clouer au pilori, au lieu d'envoyer des circulaires larmoyantes et difamatoires ?

Comme il semble ne pas tenir à la voie de Thémis et qu'il préfère imiter Basile, nous demandons instamment à celui de nos amis qui aurait en sa possession la circulaire en question de nous l'envoyer pour nous permettre d'agir vigoureusement à son égard, afin que le public le connaisse judiciairement sous son véritable jour.

En attendant, nous continuerons à publier notre documentation, pour l'édification du public et surtout de ses clients, qui seront les seuls juges d'apprécier s'ils doivent continuer leur confiance à un établissement honni, conquis et aussi discrédité, dont l'opulente richesse n'est qu'apparente, car, répétons-le, si un jour une guerre européenne venait à se produire avec la France, ce serait la ruine pour la majeure partie de ses milliers et milliers de clients.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

L'Affaire Salomon-Nataf A ALGER

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Alger vient de rejeter la demande de mise en liberté provisoire de l'inculpé Nataf avait introduite.

D'après des renseignements qui nous sont fournis, cette décision ne prouve rien, quant au fond de l'affaire, elle peut encore rendre un non-lieu ; tout dépend du dossier de l'instruction.

Toutefois, la décision prise par la Chambre des mises en accusation est un indice sérieux pour le renvoi des accusés devant le Tribunal criminel de Sousse.

Dans le cas où cette affaire viendrait devant les assises, il faut s'attendre à une session supplémentaire en novembre ou décembre prochain, en raison du nombre des inculpés, de celui des témoins à charge ou à décharge, des pièces de la procédure qui forment plusieurs volumes, et des avocats.

Ce sera une affaire criminelle qui marquera dans les annales judiciaires de la Régence.

Elle sera comme une lessive gé-

nérale de l'Administration tunisienne, car les avocats auront à cœur, pour faire innocenter leurs clients par le jury, d'établir des comparaisons qui ne prouveront rien.

Ce n'est pas une raison parce qu'en d'autres temps des forbans ont pu trafiquer à l'aise sans être inquiétés pour que l'impunité continue à être acquise à tous les malfaiteurs, petits ou grands, qui ont pu être, à la faveur de hautes recommandations ou d'habileté, se maintenir dans les cadres de l'Administration.

Il faut que les forbans soient démasqués et chassés et c'est ce à quoi s'emploieront certainement les avocats des inculpés si l'affaire est renvoyée devant le Tribunal criminel de Sousse.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

A la Résidence Générale. — Les services de la Chancellerie de la Résidence Générale qui, depuis l'installation du Protectorat se sont accrus proportionnellement au développement de la Colonie française, avaient pris, ces dernières années, une importance telle, qu'il vient d'être nécessaire de les réorganiser.

M. Grech, consul de France, premier interprète de la Résidence Générale, chargé de ces services, sur sa demande, a été déchargé du Bureau de la Chancellerie pour assurer exclusivement les fonctions de drogman.

Le Service de la Chancellerie proprement dit, qui groupait jusqu'ici deux ordres d'attributions très distinctes, a été scindé en deux bureaux.

M. Busutil, sous-chef du bureau de la Chancellerie, deuxième interprète de la Résidence, a été élevé au rang de Chef du bureau de la Comptabilité, des secours et des rapatriements.

M. Armand, contrôleur civil suppléant détaché à la Résidence Générale en qualité de sous-chef du Bureau des Contrôles, est nommé chef du bureau de la Chancellerie proprement dite et chargé de traiter trois ordres de questions : 1^o Application à la Tunisie des conventions consulaires en ce qui concerne les personnes ; 2^o Recrutement ; 3^o Naturalisation et nationalité.

Une interpellation. — On sait qu'un agent indigène de police de Djérisa, Mohamed ben Eltahar ben Diaf, a été accusé de vol et condamné à six mois de prison, malgré ses excellents antécédents et ses protestations véhémentes d'innocence.

Nous apprenons aujourd'hui que notre ami M. Charles Dumas, député de l'Allier, à qui des renseignements ont été fournis, serait disposé à interpellier sur cette affaire à la rentrée, et que probablement cette interpellation serait jointe à celle sur Kalaa-Djerdja, car la victime de cet emprisonnement est originaire de ce centre et appartient à une famille qui serait en butte depuis longtemps aux vexations de toute nature de la part des fameux accapareurs de Kalaa-Djerdja.

Nous en reparlerons plus en détail, en mettant les points sur les i dans notre prochain numéro. En attendant, le pauvre diable gémit sur la paille humide des cachots tunisiens.

Echo du Djellaz. — A la suite des troubles de novembre 1911, un indigène d'origine algérienne, mais né et établi à Tunis où il a ses père et mère, le nommé

Djelloul ben Salah ben Tahar, a été l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Ce malheureux affirme qu'il est victime d'une erreur ou de renseignements inexacts fournis sur son compte. Au demeurant, c'est un homme qui ne ferait pas de mal à une mouche. Il s'est donc incliné devant la mesure qui le frappait, attendant avec patience le jour où son innocence éclaterait au grand jour.

Mais, hélas ! depuis deux ans, comme Sœur Anne, il ne voit rien venir. Il se morfond loin de ses parents, de sa jeune épouse et de ses petits bambins, dont il est l'unique soutien.

Ah ! qu'il serait heureux que son innocence soit reconnue, que l'on rapporte le décret d'expulsion et qu'on lui permette de venir embrasser les siens ! Et comme il bénirait la France et les Français du fond de son cœur !

Maintenant que l'apaisement et l'oubli se sont faits, une mesure de clémence s'imposerait en faveur de cet homme.

Nous reviendrons, du reste, sur son cas.

Le banquet Ducloux. — La semaine dernière, les ingénieurs et les anciens élèves des Arts et Manufactures ont fêté en un superbe banquet la croix de la Légion d'honneur récemment attribuée à notre éminent ami M. B. Ducloux.

Cette belle manifestation a été l'occasion pour notre excellent compatriote et ami M. Raymond Valensi de dire à M. Ducloux, dans un discours d'une belle envolée, tout le bien que ses collègues pensent de lui et l'estime particulière et affectueuse en laquelle ils le tiennent.

Nous félicitons bien vivement le bon Français Raymond Valensi, ancien député de la Nation avant l'établissement du Protectorat, de ses paroles si républicaines et si patriotiques, et nous renouvelons au champion de l'Idée de Fraternité, M. Ducloux, nos sincères compliments.

Ce nous est un grand réconfort de voir ainsi l'élite de nos compatriotes de la Régence reconnaître ainsi le mérite réel et fêter dignement ceux qui s'adonnent de toute leur âme à la diffusion du bien sous toutes ses formes.

Aux départs. — Notre confrère et ami M. Destrées est parti vendredi pour Paris.

Notre collaborateur M. Isaac Lévy, président de la Mutualité Ouvrière, partira après-demain pour Paris pour accompagner ses enfants à l'école normale d'Auteuil et à l'institution Bischoffsheim, et pour prendre un peu de repos.

Son absence sera d'environ un mois.

Notre journal. — A partir du prochain numéro, la Petite Tunisie Socialiste reprendra sa périodicité hebdomadaire et reparaitra régulièrement tous les mardis matin.

Nous espérons donner, dès la rentrée, une impulsion toujours plus vive à notre organe, en y apportant sans cesse de nouvelles améliorations.

Nous attirons spécialement l'attention des annonceurs sur l'efficacité de la publicité dans notre journal. Par son tirage (le plus élevé de tous les hebdomadaires de la Régence), par sa diffusion, par la sympathie dont elle jouit auprès de ses milliers de lecteurs, la Petite Tunisie Socialiste est à même de contenir en tous points les commerçants soucieux d'avoir une réclame très lue, à bon marché et d'un excellent rapport.

Dans la magistrature. — A l'occasion de la création de tribunaux français au Maroc, de nombreux emprunts viennent d'être opérés dans notre personnel judiciaire ou parmi des anciens magistrats ayant exercé leurs fonctions dans la Régence.

Nous voyons, tout d'abord, M. Berge, ancien président du tribunal, conseiller à la Cour de Paris, qui est nommé premier président de la Cour d'appel de Rabat ; M. Gentil, le distingué magistrat de notre tribunal, est nommé conseiller à la même

Cour, et M. Randet, le très sympathique vice-président de notre tribunal, va prendre la présidence de celui de première instance de Casablanca.

Tout en félicitant ces messieurs des nouvelles et importantes situations qu'ils vont occuper, ce n'est pas sans regret que nous les verrons quitter la Tunisie, où ils ont su s'attirer l'estime et la sympathie de tous.

M. Rossel, procureur à Sousse, va également au Maroc, ainsi que notre ami M. Moussard, ancien substitut près notre tribunal, actuellement procureur de la République à Blida, près d'Alger, qui va occuper le siège de procureur à Oudjda.

A tous nos sincères félicitations.

La diminution du prix des loyers. — Si nous en croyons certain confrère, Tunis se verrait à la veille d'une crise immobilière qui se traduirait, pour le plus grand bonheur de ses habitants, par un abaissement sensible des loyers.

On a beaucoup construit, depuis quelques années, mais il est en effet à remarquer que la plupart des appartements restent inoccupés ; il en est de même dans beaucoup d'immeubles de construction moins récente. L'explication que l'on donne à cette situation est des plus simples.

Les appartements nouveaux sont beaucoup trop petits pour le prix que l'on en demande, malgré leur luxe et leur confort.

D'autre part, la population tunisoise a sensiblement diminué, soit par l'exode vers le Maroc, vers la Tripolitaine, vers les quartiers extra-muros ou dans les diverses localités de la banlieue et de la côte.

On prévoit enfin une nouvelle diminution de la population avec les prochaines constructions à bon marché que l'on va bientôt édifier à Franceville et à Mutuelleville.

Une crise, si elle se produit, n'aurait donc rien de surprenant et nous nous en félicitons vivement d'avance pour nos concitoyens peu fortunés.

A plat ventre. — Il a suffi, la semaine dernière, à quelque rédacteur facétieux ou à court de copie, du journal macaronique l'Union, de se lamenter de « la campagne anti-italienne (!) » entreprise par la presse française de Tunisie », pour que tous nos excellents confrères, la Dépêche Tunisienne, la Tunisie Juéo-Française, etc., se croient obligés de se récrier vivement, de se frapper la poitrine et d'expliquer, pendant plusieurs jours de suite et en de longues « tartines », que leurs intentions envers les péninsulaires n'ont jamais été aussi pures, qu'ils ne se sont nullement déclarés heureux de l'exode de nos pullulants Italiens vers le Maroc ou la Lybie, et qu'ils gardent toujours, au fond de leur cœur, une tendresse émue pour les sujets de Victor-Emmanuel.

Se figure-t-on la presse française de Tunisie tremblant devant un propos quelconque qu'il plairait à un vague sous-plumitif du petit canard italo-tunisien de lancer ?

On nous accuse de nous réjouir du départ de tous ces Italiens parce que cela va permettre à nos compatriotes et à nos protégés de pouvoir trouver à gagner leur pain sur cette terre tunisienne. Où est le mal ?

Trop longtemps nous avons toléré que les crickets siciliens s'abattent sur la Régence pour la sucer jusqu'aux moelles, vivant de pain et d'oignon et expédiant le meilleur de leur salaire dans leur pays d'origine. Aujourd'hui que les circonstances nous permettent de faire travailler les Français et les Tunisiens — ce qui est éminemment équitable — sachons nous en réjouir sans craindre les attaques fielleuses d'un follicule étranger dont la place, en définitive, n'est plus en Tunisie, mais plutôt en Tripolitaine.

Le roman du scorpion. — Le célèbre entomologiste M. J. H. Fabre a étudié de près les étranges rites nuptiaux des scorpions languedociens. Comme on

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

l'interrogeait sur ce sujet, il répondit par ce tableau de mœurs terribles :

— Ah ! Monsieur, quelles gens que ces gens-là ! Que d'agaceries, que de tendresses au début. Ah ! ces promenades à deux où le scorpion, pendant des heures entières, entraîne doucement la scorpionne traitresse vers l'abri nuptial ; toute cette coquetterie où le mâle met sa force et la femelle sa ruse, toute cette mise en scène, cet empressement imprudent et ces réserves décevantes, toute cette mimique d'affection pour aboutir à un effroyable dénouement ! Lorsque la scorpionne est lasse d'hypocrisie, lorsqu'enfin elle a consenti au mariage, elle mange le scorpion, Monsieur ! Tous les scorpions que vous rencontrez sont célibataires ; les autres, ceux qui ont eu l'imprudence de se marier, le jour même de leurs noces ont trouvé le trépas, rançon de leur bonheur.

Au prochain numéro. — Nos lecteurs trouveront dans notre prochain numéro la suite de nos révélations sensationnelles et documentées sur les agissements du trop fameux Crédit Lyonnais, ainsi que plusieurs articles intéressants qui n'ont pu trouver place dans celui-ci.

Passes l'été dans la Haute-Savoie et vous reviendrez avec une santé florissante.

Hôtels-pensions pour toutes les bourses depuis 3 fr. 50 par jour, tout compris. Pays sain, agréable, frais, cure de lait, d'altitude, eau minérale, etc., etc.

A vendre 150 actions de la Société des Mines de Charbon, libérées de 50 fr., à 10 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

L'affaire Bahar et "l'Action Française"

Nous avons montré, dans notre dernier numéro, que c'est grâce à la *Libre Parole* que notre confrère et collaborateur Bahar a été remis en liberté.

Voici, à titre documentaire, ce qu'écrivait Léon Daudet dans *l'Action Française* du 24 août dernier, en faveur de son redoutable adversaire Jacques Bahar :

« Pour un confrère juif »

M. Jacques Bahar

Edouard (1) Monnot écrit, à la *Libre Parole*, (suit l'article que nous avons reproduit dans notre précédent numéro et qui est accompagné de ces commentaires) :

« Je serais en effet disposé à croire que M. Jacques Bahar a eu la langue trop longue et qu'il est châtié par les politiques de sa tribu. Les articles qu'il écrivait dans la *Petite Tunisie* à propos de mon défi au président Worms dans le prétoire correctionnel de Versailles, témoignent d'une rage véritablement inouïe. M. Bahar se trouvait blessé en M. Worms, et il sentait tout Israël meurtri, saignant et souffrant en lui. Son nationalisme exaspéré lui fit alors lâcher bon nombre de propos imprudents. Je dois dire qu'il les répandait avec éloquence. Et je dois ajouter que, si nous dénonçons à M. Jacques Bahar, comme à M. Worms, la nationalité française, nous leur avons promis de tout temps la justice. J'unis donc ma voix de grand cœur à celle d'Albert Monnot et je signe volontiers la protestation de notre confrère et ami. »

(1) Notre confrère Monnot se nomme Albert. Il y a là certainement, de la part de *l'Action Française*, une confusion avec le prénom de M. Drumont, le directeur de la *Libre Parole*, qui s'appelle Edouard.

N. D. L. R.

Nous suspendons pour un numéro ou deux la publication des *généralisations* du signor Gustavo Donegani, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous continuons par : L'antimoine d'Aïn-Taya (Algérie) ; — La Prospection ; — les Mines de Nebour ; — et, enfin, les Phosphates de Méheri-Zebous.

A LA

Conférence Consultative

On parle beaucoup en ce moment de la retraite probable de notre ami M. Fitoussi, de la Conférence Consultative.

Quoique rien n'ait transpiré jusqu'à présent des intentions de l'éminent avocat, qui se trouve actuellement en France, il est des gens qui se prétendent partout et toujours mieux informés que les autres, qui jurent être dans le secret des dieux et être certains de la démission prochaine du délégué israélite.

Quant à nous, sans avoir à démentir ces faux bruits, nous ne

voyons pas sans stupeur des gens se mettre déjà sur les rangs et faire battre la grosse caisse autour de leur nom dans l'espoir de décrocher la timbale et de recueillir le poste laissé vacant par la démission improbable du sympathique « Conférencier » actuel. Des gens ayant du mérite, ou croyant en avoir, ou poussés par quelques ambitieux, font gémir les presses réactionnaires qui étalent leur éloge.

Nous n'avons rien à présager, n'étant pas et ne croyant pas aux prophètes. Néanmoins, si la chose — tout arrive — se confirmait, nous pensons que le Gouvernement tunisien serait bien inspiré en cherchant parmi la jeunesse israélite de notre ville et parmi les confrères de M. Fitoussi l'homme intelligent, avide de progrès, conscient de la mission qu'on lui confiera et sympathique à ses coreligionnaires, qui sera le délégué futur.

Cet homme existe en la personne de notre ami M. Vita Chemama, un jeune avocat de talent, devant la probité et la droiture duquel s'inclinaient ses adversaires eux-mêmes s'il en avait. Par sa vaste érudition, par son talent professionnel, par sa situation de fortune, ses attaches de famille, sa philanthropie à laquelle on ne s'adresse jamais en vain, M. Chemama est tout désigné déjà par la voix unanime de ses concitoyens pour briguer le poste de leur défenseur au sein de notre Parlement tunisien.

Faire l'éloge ou la biographie de ce jeune maître nous semble inutile : très connu et très populaire, il jouit de l'universelle estime, et sa nomination, si elle se produisait, provoquerait l'approbation de tous et de chacun.

Quoique vivant en dehors de tout bruit et se consacrant uniquement aux affaires de son cabinet et à celles de la bienfaisance, modeste et très effacé, répugnant à la grossière réclame, il est comme la violette que le parfum de ses bonnes actions révèle seul à ses contemporains.

Nous ne voulons point pour aujourd'hui nous attarder sur cette question, notre but étant seulement de prendre date et de signaler à la conscience de l'honorable Secrétaire général du Gouvernement tunisien — au cas, nous le répétons, où M. Elie Fitoussi songerait à se retirer — un homme que le suffrage de ses coreligionnaires désignerait à une majorité écrasante pour recueillir la succession du délégué sortant.

J. VÉHEL.

Le péril italien en Tunisie

Nous extrayons du dernier numéro de la *Tunisie Illustrée* les intéressantes réflexions suivantes de notre confrère Luc Prévailles :

« En Tunisie, l'attitude de l'Italie, depuis qu'elle a conquis (?) la Tripolitaine, inspire de sérieuses inquiétudes, et aujourd'hui, l'expression « péril italien » ne semble pas aussi exagérée que par le passé. »

« Cette puissance, en effet, émet la prétention de considérer comme sujets italiens tous les Tripolitains d'origine installés en Tunisie, à quelque date que remonte cette installation ; or, les Tripolitains fixés en Tunisie sont au nombre de 20.000 à 25.000 ; ils vivent en contact perpétuel avec la masse fellah, dans laquelle ils sont noyés, et si la prétention de l'Italie était admise, ce serait une constante et active intervention du Consul d'Italie, dans tous les détails de la vie indigène ; ce serait un pas de plus dans la main-mise économique sur la Tunisie que poursuit fidèlement notre « Sœur Latine ». »

Si on rapproche de ces prétentions, les mauvais procédés que les Italiens ne nous ménagent pas à Tripoli, depuis qu'ils en sont maîtres, dont le dernier est le droit prohibitif, qu'ils viennent d'imposer aux navires français touchant ce port, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils se montrent peu amicaux envers nous.

Ils nous comblent de protestations d'amitié, auxquelles nous répondons par d'autres protestations, probablement plus sincères : M. Barthou, président du Conseil, ne vient-il pas, dans un discours officiel, d'affirmer bien haut le désir du Gouvernement français de cultiver l'ami-

tié italienne ? Son discours a été salué, dans la péninsule, par d'unanimes approbations.

Il faudrait, peut-être, de la part de nos voisins, pour que cette amitié puisse être opérée, un peu moins de paroles et quelques gestes définitifs.

LA HERNIE

Tous les hernieux torturés par les ressorts rigides ou déçus par la contention illusoire des mauvais bandages, doivent avoir recours aux appareils sans ressort brevetés de A. CLAVERIE, les seuls universellement adoptés, comme procurant, sans aucune gêne, la réduction immédiate et définitive de la dangereuse infirmité.

Les merveilleux appareils qui ont obtenu un GRAND PRIX à l'Exposition de Londres 1912 sont les seuls qui procurent la réduction absolue de l'infirmité.

Conseils, renseignements et *Traité de la Hernie* franco et discrètement sur demande. A. CLAVERIE, 234, faubourg S.-Martin.

FEUILLET DE FRANCE

LES PAGES ET LES ARMURES

(FABLE)

Dans la vieille tour d'un château.

— C'était au temps jadis — de jeunes pages Portèrent leurs exploits et leurs pillages. Au cours de leurs ébats ils trouveront bientôt Boucliers, bassinets, lances, brassards, ar-

mesures, Des grands jours épiques, nobles débris Pleins de rouille, de bosses, de blessures, De poussière et de gloire ; au reste, les abris

Des rats et des souris. Ravis de leur vénérable trouvaille, Nos pages, tels des anciens preux, S'équipèrent avec cette ferraille

Et, nouveaux chevaliers, bruyants et va-

illoureux, Tout prêts à frapper d'estoc et de taille,

Partirent en rangs de bataille. Le début fut charmant. Les voûtes de la tour, Sous les pas de ces chevaliers d'un jour, Renaquirent aux rumeurs guerrières.

Mais après des charges point meurtrières, Et quelques imaginaires assauts, L'enthousiasme tomba parmi nos jouvenceaux Fort gênantes bientôt se firent les cuirasses, Et les casques pesants.

C'étaient très à propos bien d'amères gri-

maçes. Tandis que sous des efforts épuisants

Les frères épaulés tremblaient.

Les faibles, cependant, en secret n'en vou-

laient Point démorner, craignant des pages plus

âgés

Les rires, sarcasmes ou railleries.

D'ailleurs, rendus prudents, ils s'étaient mé-

magés

Et dissimulaient par quelques forfanteries

Leur désir de bientôt voir le dernier combat.

Celui-ci quelque peu se fit attendre ;

Pourtant à la fatigue il fallut bien se rendre,

Même le plus fort page à son tour succomba.

Suivant l'exemple de ces pages,

Les peuples aujourd'hui sont tout aussi peu

sages,

Puisque Mars est toujours le premier de nos

dieux ;

Tant que le dernier peuple belliqueux

N'aura point ployé sous le faix de son ar-

mure,

Il dictera ses lois à l'humaine nature.

LUCIEN DANZEL.

Rouen, le 5 septembre 1913.

POUR LES CÉLIBATAIRES

D'un article de M. Augagneur, ancien ministre, paru dans la *Gironde-Revue*, du 10 septembre 1913.

Un gémissement universel s'élève, causé par la faiblesse de notre natalité. Nos armées ne rassemblent plus les soldats indispensables à la sécurité du pays ; nous sommes menacés d'une définitive submersion dans le flot des nations voisines, trop prolifiques. Il faut, à tout prix, repeupler la France ; de graves commissions se sont acharnées à découvrir le moyen de multiplier les naissances ; tout le monde officiel travaille à la repopulation... sur le papier.

Pendant que ces soucis hanlent le cerveau des bons citoyens, des milliers et des milliers d'individus des deux sexes bravent l'opinion et la morale, se moquent des intérêts de la nation, en s'obstinant

dans le célibat. De ces préoccupations des uns, de l'indifférence des autres est né le projet de l'impôt sur les célibataires. Les célibataires âgés de plus de 30 ans, dit un projet de loi, payeront sur leurs revenus une taxe de 20 0/0.

Voilà un projet intéressant, au plus haut point, la vie sociale, au point de vue de ses conséquences multiples et variées, et aussi de son principe même.

Une taxe sur les célibataires est-elle juste en soi ? La question peut sembler inutile, ou empreinte de quelque naïveté. La justice, en matière fiscale, qu'est-ce que cela ? Si l'est une justice relative, c'est bien celle administrée par l'Etat collecteur d'impôts. Son effort vers l'équité se réduit à frapper avec la même rigueur tous les contribuables placés dans la même situation. Quant à la justification de la taxe, considérée dans sa nature, l'Etat ne se donne pas la peine de la tenter. Représentant la volonté du plus grand nombre, il exécute cette volonté sans autre explication.

Cependant, à propos de la taxe imposée aux célibataires, la question se pose d'une manière bien spéciale. Si, au fond, le Ministre des finances n'a qu'un but, trouver de l'argent, il n'avoue pas cette simplicité brutale de ses motifs. La taxe doit contribuer à combler le vide des coffres, mais avant tout, elle constitue une punition infligée au célibataire, rendu responsable de la dépopulation. Pour peine de son indifférence à l'endroit des intérêts sociaux, le célibataire est mis à l'amende.

Du moment qu'une mesure fiscale n'est pas uniquement fiscale, mais prend le caractère d'une pénalité, les considérations de justice sont à leur place, et on peut se demander de quel droit la société punit le célibataire et condamne le célibat comme un délit.

En quoi le célibat est-il anti-social ? Parce qu'il diminue la natalité. Avoir des enfants est inscrit dans la loi comme une obligation : qui s'y soustrait paye l'amende. Anti-social est le célibataire, non pas parce que, homme, il ne prend pas femme, ou parce que, femme, elle ne prend pas mari, mais parce qu'il n'entretient pas, pour sa part, la continuité de la race.

Aussi coupables que les célibataires sont les gens mariés sans enfants : pas plus les uns que les autres ne contribuent à maintenir ou accroître le chiffre de la population ; pourquoi imposer la surtaxe d'infécondité aux seuls célibataires ? Le mariage peut être une tentative, mais ce peut être aussi un simulacre ; le fisc, si méfiant en matière de contributions de tous genres, va-t-il s'en laisser imposer dans des circonstances où son rôle grandit, où la sûreté de ses méthodes serait d'une si grande efficacité ?

Je comprendrais que l'impôt sur le revenu fut aggravé ou diminué, suivant le nombre d'enfants, c'est-à-dire en raison des charges du contribuable. Un célibataire n'est pas dans des conditions autres qu'un ménage stérile, soit au point de vue du fisc, soit au point de vue de la repopulation.

Frapper le célibataire parce que célibataire est certainement injuste, en se plaçant dans l'absolu, et non moins en envisageant les espèces. Combien de célibataires le sont restés malgré eux, et parmi ceux l'étant délibérément beaucoup sont excusables et même louables pour leur détermination.

Très heureusement la loi fiscale ne changera pas sensiblement les choses et ne déterminera pas une ruée vers le mariage des vieux garçons endurcis. Vingt pour cent d'augmentation sur les impôts ne suffiront pas à changer les dispositions et les résolutions du plus grand nombre. Tel qui, soumis au droit commun, donnerait deux cents francs au percepteur, ne se mariera pas pour éviter de lui verser quarante francs de plus. Quarante francs par an n'équivalent pas, pour celui dont les ressources sont restreintes, à ce surcroît de charges que lui apporterait le mariage et, s'il est dans l'aisance, il n'empêchera pas pour gagner quarante francs.

Socialement, la taxe sur les célibataires n'est pas défendable, parce que son but, s'il était réalisé, serait inadmissible. Amener au mariage forcé certains qui s'y soustrairaient, outre l'atteinte portée à la liberté individuelle, provoquerait des unions dont les produits seraient plus dangereux qu'utiles à la Société. Combien, pour ne pas se marier, pour ne pas avoir d'enfants, pourraient alléguer les raisons les plus fortes basées sur les conséquences de l'hérédité.

D'une part, nous déplorons que le mariage permette à des malades, des prédisposés de faire souche, et la question a été agitée de l'interdire aux plus atteints ; d'autre part, par des taxes, nous voulons forcer les célibataires à épouser. C'est d'un parfait illogisme.

L'impôt sur les célibataires, ses auteurs le parent en vain d'un voile : l'utilité sociale ; ce n'est qu'un expédient financier. Ne sachant plus que frapper de taxes, après avoir touché les chevaux, les chiens, les chevaux-force, les lampes électriques, les distributeurs automatiques, on en est aux célibataires.

Les Incendies de Forêts

EN TUNISIE

Nos confrères de la presse algérienne ne parlent en ce moment que des épouvantables incendies qui dévastent et dévorent les superbes forêts de notre voisine. Une circulaire même du Gouverneur général attire tout spécialement l'attention des services compétents sur ces sinistres.

En Tunisie, hélas ! nous ne sommes pas logés à meilleure enseigne et voici les dernières informations que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Depuis une quinzaine de jours, toutes les montagnes environnant Souk-el-Arba sont en feu. Les flammes se distinguent bien la nuit, et l'on peut apercevoir les progrès du feu qui se distingue sur des dizaines de kilomètres de longueur.

Ces incendies provoquent la ruine et la désolation dans toute la contrée.

Plusieurs colons ont vu leurs forêts d'oliviers détruites en un clin d'œil.

Des milliers d'indigènes sont sans abri. Les têtes de bétail et les gourbis incendiés ne se comptent plus. Les forêts d'Andraham et de Babouche subissent actuellement le même sort que celles du Fedja. La flamme dévorante et dévastatrice s'étend avec une rapidité foudroyante. Le feu qui nous vient d'Algérie, gagne toutes les forêts du Nord de la Tunisie.

Mercredi dans l'après-midi, le feu venant de l'Algérie, dévastait en quelques heures la propriété de M. Veuve Staut et de ses fils, commettant des dégâts importants dans une olivette en rapport brillant environ 3.000 arbres. Passant de là, chez des propriétaires indigènes il brûlait douars, meules et jardins sur son passage ne s'arrêtant que dans la plaine où les indigènes désespérés, parvinrent à le maîtriser.

Le lendemain, le feu suivait la limite du feu de la veille et brûlait chez Abdeslam ben Ahmed, gourbis, meules de paille et oliviers, le feu gagnait même la maison d'habitation, et ce ne fut qu'à grand-peine que les indigènes présents purent éviter cet autre désastre.

Crock-Notes

— 66 —

Grand Casino de la Goulette

En dehors de tous les agréments que ce superbe établissement offre à la foule élégante et choisie qui se presse chaque soir à ses représentations, la Direction nous réserve pour aujourd'hui un début qui fera courir tout Tunis et sa banlieue : *La belle Sapho et ses deux négresses*.

Nous ne dirons rien de cette attraction sensationnelle au risque de laisser en suspens la curiosité éveillée de nos lecteurs. Nous conseillons seulement à tous de se rendre au Casino de la Goulette pour voir ce numéro unique au monde.

En dehors de cela, la troupe ordinaire du Casino continuera à intéresser les nombreux spectateurs habitués, et les mille et un attraits de l'établissement goulletois ne cesseront d'être goûtés et appréciés comme il convient par les familles et par les villégiateurs.

Un bravo de cœur aux dignes directeurs, MM. Borgel et Cohen, dont un brillant succès couronne les efforts méritoires. Très bien ! très bien !

A la Compagnie des Tramways

Nous ne voulons pas être les derniers à signaler toutes les améliorations et tous les perfectionnements que le Directeur actuel de la Compagnie Française des Tramways de notre ville apporte chaque jour aux importants services dont il a la charge.

Après avoir largement ouvert l'accès des places de son personnel aux Français et aux Tunisiens israélites et musulmans, places accaparées autrefois par les seuls Italiens, après avoir stylé ce nouveau personnel par d'intelligentes instructions concernant ses rapports courtois avec le public, il a créé ces petits tonneaux de boissons hygiéniques, installés à chaque tête de ligne à l'usage de ses employés assoiffés par la canicule ; il a encore fondé une pharmacie et des consultations gratuites pour ses subordonnés, etc.

On dit qu'il étudie la création de nouvelles lignes destinées à desservir les quartiers d'une ville qui, comme Tunis, prend sans cesse un plus grand développement.

Ne pourrait-il encore étudier le moyen de réduire le prix des billets qui, sur certains parcours, est encore trop élevé ? Pour se rendre à l'Ariana, par exemple, trente centimes c'est un peu cher, de l'avis

de tous, et il n'y a même pas des billets d'aller et retour pour les simples promeneurs désireux de se rendre dans cette localité, au prix de cinquante centimes tout au plus.

Et puis, pourquoi, quand on prend un billet pour l'Ariana de la rue de Rome ou du passage à niveau du boulevard de Paris, paie-t-on toujours six sous, alors que pour se rendre de la rue de Rome à ce même passage à niveau il faut payer un sou ?

Ce sont de légères anomalies qu'il nous suffira, nous en sommes certains, d'avoir signalé à l'honorable M. Bourbeau, pour que celui-ci s'empresse d'y remédier.

Nous le félicitons, en attendant, de toutes ses réformes accomplies et le remercions d'avance de celles qu'il ne manquera d'apporter.

Hymnée

Mercrèdi dernier a eu lieu, dans la plus stricte intimité, le mariage de Mlle C. Scali, la vigilante directrice de l'école des filles de la rue El-Mechnaka, avec M. Albert Sagüés, directeur de l'école de la Hafsia.

Nous leur adressons nos respectueux souhaits et vœux.

La première pénitente

C'est dans un château de la Touraine, ou de la Loire, ou d'ailleurs, ou même de Tunisie. C'est, après le repas, exquis, l'instant agréable du café. Des dames, toutes charmantes à l'envi, entourent un évêque « du grand monde ». Arrive, on ne sait comment, ce sujet si délicat : la confession.

— Tout ce que me permet de dire le secret professionnel, répond l'évêque, c'est que ma première pénitente avait trompé son mari.

Cette révélation banale n'intéressa nullement ces agréables pécheresses. Mais voilà qu'apparaît à grands fracas une invitée. Elle est entre deux âges, et, apercevant l'évêque, elle glousse :

— Oh ! Monseigneur, quelle joie de vous revoir ! Et dire que je fus votre première pénitente, alors que, prestolet, vous sortiez du séminaire !

Cette fois, l'auditoire fut très intéressé.

Conseils d'hygiène pour la période des voyages

Le Dr Heinz Graf, de Hambourg (*Universum de Ph. Reclam*) revue moderne hebdomadaire illustrée, 1913, n° 38, recommande d'emporter une pharmacie de voyage pour combattre les malaises pouvant survenir, et il indique quelques remèdes précieux :

La teinture de valériane rend de grands services dans l'énerverment, la fièvre du voyage. Contre les indispositions survenant en chemin de fer et les autres troubles nerveux, le bromural est très recommandable comme calmant des nerfs. Les gouttes d'Hoffmann serviront de stimulant en cours de route. Une goutte de solution de cocaine à 1/0 sera très utile contre les corps étrangers de l'œil, provenant de parcelles de charbon projetées par les tuyaux des locomotives. Le « mal des montagnes » qui se manifeste par l'essoufflement, des palpitations et du vertige, ne se produit pas si on marche comme il faut, c'est-à-dire lentement ; tandis que dans le « mal des vallées » qui apparaît lors de la descente, il faut recommander une boisson fraîche, une gorgée de vin ou de cognac, et l'air frais en abondance. La pommade salicylée est excellente contre les excoérations des pieds et l'intertrigo des cuisses. Le changement de régime peut provoquer la constipation ou la diarrhée. On recommande comme purgatif léger l'huile de ricin ou les follicules de séné. La pharmacie de voyage renferme l'Élixir parégorique excellent contre la diarrhée. Il est indispensable d'emporter des vêtements chauds pour se mettre à l'abri des maladies dues au refroidissement.

Au Bône-Guelma

A l'occasion des courses qui auront lieu à Tébesa, les 21 et 22 septembre 1913, des billets aller et retour de toutes classes portant réduction de 50 o/o sur les prix du tarif général, seront délivrés sur cette ville par toutes les gares de la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements.

Ces billets seront valables, à l'aller, pour tous les trains des 18, 19, 20 et 21 septembre et le 22 pour les trains arrivant à Tébesa avant 16 heures.

Au retour, ces billets seront valables le 21 septembre au train 46 quittant Tébesa à 21 h. 50' et les 22, 23, 24 et 25 pour tous les trains.

A cette même occasion, les chevaux ainsi que leurs propriétaires et conducteurs, bénéficieront des prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 12 bis et 112 ou P. V. N° 29 bis et 29, chapitre II.

La statue de D. Cazès

Un comité a pris l'initiative d'ériger un buste au regretté M. Cazès, et des listes de souscription seraient déjà en circulation.

Nous ne saurions, pour notre part, trop encourager nos lecteurs à participer à cette œuvre de gratitude envers la mémoire d'un homme qui fit beaucoup pour la cause française en Tunisie.

Nous voudrions que le monument qui lui sera élevé par la reconnaissance de ses concitoyens fut placé sur la place Garibaldi, en face de l'école principale qu'il dirigea longtemps. Ainsi qu'on le fit pour

Philippe Thomas, dont le stèle est dû à l'initiative de l'Institut de Carthage, les Pouvoirs compétents ont le devoir de faciliter l'érection de ce monument aux personnes généreuses et dévouées qui ont pris à cœur de faire aboutir ce projet.

La source d'Ain-Dibba

La question des eaux de la source d'Ain-Dibba, qui avait fait couler des flots d'encre, vient de se solutionner de la façon la plus naturelle.

Le puits creusé par la Société française s'est rempli d'eau et deux sources nouvelles viennent d'émerger au-dessus de la source tarie, donnant un débit des plus abondant, à la grande joie des indigènes de la région.

Tout est bien qui finit bien.

BIBLIOGRAPHIE

Nos lecteurs savent que, sous cette rubrique nous donnons le sommaire ainsi que quelques réflexions sur les ouvrages et revues que l'on nous envoie et même parfois de ceux que l'on omet de nous adresser.

Pour cette fois-ci, nous allons leur parler d'une revue juive qui paraît à Tunis depuis tantôt un an, *l'Hébraïsme Africain peu illustré*.

La Direction de cette revue a annoncé fort souvent, à cor et à cris, qu'elle allait paraître *bi-mensuellement* au lieu de mensuellement. Depuis cette annonce, elle ne paraît plus que *tous les deux mois*. Mettons qu'il s'agit d'une simple erreur typographique et que c'est *bi-mensuellement* qu'elle voulait dire.

Cette publication est assez intéressante, pas pour les lecteurs assurément, mais pour le demi-quarteron de bons-hommes qui la publie, et tête desquelles brille (nous devrions dire *reluit*) notre sympathique ami Bamboula. Voici le sommaire d'un des prochains numéros, que nous donnons sous toutes réserves :

1. — L'Homme-Roseau : *Les épouses abandonnées et la traite des blanches. Recrudescence et repression du proxénétisme chez les Tunisiens* (étude) ;
2. — Ben Ghournô : *Les filles-mères et les enfants adoptifs. Moyens d'augmenter la population tunisienne* (étude) ;
3. — Maurice Bercaillac : *La réhabilitation des faillis. Les faillis ont-ils droit aux décorations ?* (étude) ;
4. — Fraïza Farzoune : *L'amour du travail et les flemmards* (étude documentaire) ;
5. — Bamboula : *Comment on escamote une revue. — Les affaires du pont d'Éaux-Rivelles* (nouvelle historique) ;

et une foule d'anecdotes, de tables et de tablettes. Nous le répétons nous donnons ce sommaire sous réserves, et la Direction est libre d'apporter au programme toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires.

MARINE NATIONALE

PORT DE BIZERTE

Direction des Travaux Hydrauliques

Avis d'Ouverture de Concours

Un concours doit être ouvert pour la construction, à l'arsenal de Sidi-Abdallah, d'un égout principal de 1^m 80 de hauteur sur une longueur de 467 mètres et de deux branchements en ciment de 0,50 de diamètre ayant ensemble 250^m de longueur avec les pentes et aux profondeurs indiquées par les dessins.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent adresser leur demande par lettre recommandée à M. le Directeur des Travaux hydrauliques à la Baie-Ponty (La Pêcherie-Tunisienne), avant le 20 septembre 1913 au plus tard.

Pour tous autres renseignements consulter l'affiche.

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

GUIDE ROUGE

Indicateur complet des rues de Tunis avec tenants et aboutissants

PAUL MATTEI, propriétaire-éditeur
17, Rue de la Commission - TUNIS

Le Guide Rouge renferme, en outre, une foule de renseignements et d'avantages tant pour les habitants de Tunis que pour les touristes.

Prix : Un franc

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire
9, Avenue de Carthage - Tunis
Repas à la carte et à prix fixe.
Pension : 55 francs

SPECTACLES & CONCERTS

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : M. Ch. Afrigan
Bureau : 8 h. 15 Rêdau : 8 h. 45

Mardi 16 septembre 1913

SOIRÉE EXTRAORDINAIRE

aux prix ordinaires des places

au bénéfice de M. Gérard de Swert, premier chef d'orchestre et de MM. les artistes musiciens du Casino Municipal de Tunis.

Une seule et unique représentation de :

L'ENLÈVEMENT DE LA TOLEDAD

opérette en 3 actes, de M. Fabrice Carré, musique d'Edmond Audran.

Au 2^e acte, divertissement espagnol, réglé par Mme Roux, dansé par les dames du corps de ballet. — Entre le 1^{er} et le 2^e acte :

Concert Vocal et Instrumental

avec l'orchestre du Casino et l'orchestre du Pavillon Municipal du Belvédère réunis, sous la direction de M. Gérard de Swert.

Avec le concours de : Mme Berthe Vianet, première chanteuse d'opérette ; Mlle Marguerite Rouanet, professeur de piano ; MM. Wirth et Gauthier, premiers ténors d'opérettes, et de MM. Gargano, violon solo ; Loveri, violoncelle solo, du Casino Municipal.

Le piano sera tenu par Mlle Marguerite Rouanet.

Vu l'importance du spectacle, on commencera à huit heures quarante-cinq précises.

Orchestre sous la direction de M. Gérard de Swert, premier chef.

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Tous les samedis et dimanches, matinée et soirée.

TUNISIE

NOS CORPS ÉLUS

par PAUL LAMBERT

Un volume in-8 coquille de plus de 280 pages, orné de 5 gravures hors textes et de 102 portraits en photographie.

PRIX : 3 francs

En vente : chez l'auteur, 6, rue d'Italie et dans les principales librairies.

Choses et Gens de Tunisie

DICTIONNAIRE ILLUSTRÉ

DE LA

TUNISIE

par PAUL LAMBERT

Un fort volume relié toile de 500 pages orné de

420 clichés en photographie et d'une carte de la Tunisie

Prix : 10 francs

En vente : chez MM. C. SALIBA & FILS libraires-éditeurs

AVIS

Mme Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait — Chocolat — Œufs — Plat du jour — Service très soigné.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis — 15, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

MAGASINS GÉNÉRAUX

ET

ENTREPOT RÉEL de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple - Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia - TUNIS

Pianos PLEYEL et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

A. DISEGNI RECEVEUR DE RENTES

2, Avenue de France - TUNIS

Toutes Opérations Immobilières

MAISON DE CONFIANCE

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. —

Service spécial d'expédition immédiate. Conditions avantageuses pour Sociétés. Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



Lire

L'Humanité

Directeur : Jean JAURÈS

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, Boulevard Magenta - Paris

Le Courrier Européen

Directeurs : André Morizet et Paix-Se aille

8, Boulevard des Italiens - Paris

ES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques-Rousseau - Paris

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1^{er} étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioles et Cassata

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont -- Vin du Chianti

Pavillon BEAU-SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1^{er} ordre. — E. GIRAUD

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation, et voyez la vie joyeuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils "ACOUTIGON" qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A

GENERAL ACOUSTIC COMPANY,

6, Rue de Hanovre 6, PARIS

Mesdames

HEMAGÈNE-TAILLEUR

Quartier :

Epoques Dououreuses, irrégularités,

Retards, Suppressions,

Sont produit scientifique Adopté

par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{er} classe

Anc. Préfesseur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

La FEMME sans les Pains de France 2, 25

Par mandat 1/2. Procédure expresse, gratuite, demande adressée à P. TAILLEUR, 20-A FORTALESSA (S.-et-M.)

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTAGIOLI, av. de France, 7

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. — CAMOIN frères propriétaires. — Se recommande aux voyageurs et touristes. — Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.

Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confection. — Maison Montelattoci, CHAMBON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Poussot, Chanagnoules et Spatenbrau. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour, RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Av. Jules-Ferry.

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage -- Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT -- AFFAIRES -- PROJETS

Chemins de fer de Paris à Lyon

et à la Méditerranée

Cartes d'excursions (1^{re}, 2^e et 3^e classes)

Individuelles ou de famille dans le

Dauphiné, la Savoie, le Jura,

l'Auvergne et les

Cévennes

Emissions dans toutes les gares du réseau, du 15 Juin au 15 Septembre.

Ces cartes donnent droit à la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ; à aller et retour, avec arrêt facultatif entre le point de départ et l'une des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de 0 fr. 065 en 1^{re} classe ; 0 fr. 045 en 2^e classe ; 0 fr. 03 en 3^e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2^e carte : 10 o/o ; 3^e carte : 20 o/o ; 4^e carte : 30 o/o ; 5^e carte : 40 o/o ; 6^e carte et les suivantes : 50 o/o.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressé avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train, trois jours à l'avance dans les autres gares.

Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2^e).

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr. : Coupures-Paris.

Téléphone : 101-50

SITUATIONS D'AVENIR — L'ARGUS de la PRESSE (35^e année d'existence) offre,

dans chaque commune, à nos lecteurs et lectrices, surtout à ceux ayant de nombreuses relations, des situations de grands avenir, sans quitter notre région ; une certaine instruction est nécessaire.

Ecrire : ARGUS, 37, Rue Bergère, PARIS.

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France

à Paris : au Kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face le Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ; chez Mme Vauriot, bibliothèque de la Gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.

Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perpêche, Avignon, Valence, Dijon, Aix-les-Bains, Vichy, St-Germain-des-Fossés, La Roche (Yonne), Bellegarde, Mâcon, Grenoble, Bourg, Lons-le-Saulnier, Nemasse, etc., etc.

Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie Socialiste.

Le gérant, J. GIANNITRAPANI

OXYGENEE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, agent

TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire

BONNEFAY, administrateur

Boxes — Chenil — Pension pour
Chevaux et Chiens

ROUTE DE L'ARIANA

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

Téléphone : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ociété anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer

Mèches de Sûreté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs

Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger

AGENCES A SOUSSE ET A SFAZ

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes,
sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes.

14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAZ

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit

CHANGE DE MONNAIES

Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements - Assurances Maritimes - Embarquements et Débarquements

Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAZ

Adresse Télég. : Maritime-Tunis

Téléphone 74

TUNIS — 5, Rue St-Charles, 5 — TUNIS

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.

Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier de grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches 10 h. s.

à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.

de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.

de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.

à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.

de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.

de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.

de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.

de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.

de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.

de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

R. WALLUT & C^{ie}

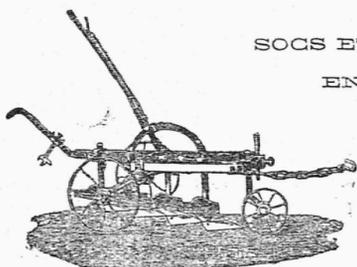
(R. WALLUT, G. HOFFMAN, associés)

99, rue de Portugal — TUNIS

Déchaumeuse RICHTER

SOCS ET VERSOIRS

EN ACIER



catalogue spécial franco sur demande

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes.

— Embarquements et débarquements.

— Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

— Emballage de mobiliers. — Maison de confiance.

Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpellier, et rue du Caire.

Téléphone 190.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 75 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.

Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VILLA DE L'ARCHET

Hôtel, Pension de Famille

à Saint-Cergues (H^e-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour

Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons

Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.

Centre d'Excursions

A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève, etc.

Chambre noire pour photographie

Condition spéciales pour Famille

Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues H^e-Savoie,

ou au Journal pour les renseignements.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,

les Marines de guerre et Marchande;

les Automobilistes, les Aviateurs, etc.

graissent leurs machines avec les HUILES MINÉRALES AMÉRICAINES

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

et reconnaissent TOUS la SUPÉRIORITÉ des LUBRIFIANTS FABRIQUÉS par la

"VACUUM OIL COMPANY"

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

MAISON A. MODIGLIANI

AGENT GÉNÉRAL ET DÉPOSITAIRE POUR LA TUNISIE :

5, rue Saint-Charles — TUNIS

Téleg. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)

Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



Pour tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & C^{ie}

Avenue de Carthage — TUNIS

Boulangerie-Pâtisserie Confiserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449

WAGNER & C^{ie}

Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

BRIOCES, CROISSANTS, ZWIEBAKHS

Crissini de Turin — Nouilles fraîches

PÂTISSERIE DE PREMIER ORDRE, CONFISERIE & CHOCOLATS DES PREMIÈRES MARQUES

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

Dépôt exclusif des Produits Alimentaires antidiabétique de la GLUTINERIE St-Louis de Marseille.

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

TUNIS

150 CHAMBRES ET SALONS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE